Annexe IV

MODELE DE CARTE D'IDENTIFICATION POUR UN OISEAU D'ELEVAGE NON COMMUNEMENT ELEVE OU DE LA CATEGORIE DES AUTRES OISEAUX

1º <u>ORIGINE DE L'OISEAU</u> *(choisir la mention exacte)*

❏ OISEAU NE EN WALLONIE

❏ OISEAU IMPORTE

Si importé : pays ou région d'origine :

.....

.....

2º <u>IDENTIFICATION DE L'INDIVIDU</u>

Nº DE LA CARTE : .....

ESPECE : .....

SEXE : .....

Nº DE BAGUE : .....

.....

3º <u>NAISSANCE</u>

Nº BAGUE MERE : .....

NE CHEZ ELEVEUR : .....

ADRESSE : .....

.....

DATE DE NAISSANCE : .....

4º <u>SUIVI DU PARCOURS DE L'OISEAU</u>

CEDE LE	PRENEUR	ADRESSE
MORT LE		

Date : .....

Carte d'Identification délivrée par :

☐ Le Cantonnement de .....

☐ L'Inspecteur général

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 novembre 2003 fixant des dérogations aux mesures de protection des oiseaux.

Namur, le 27 novembre 2003.

Le Ministre-Président,
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
J. HAPPART